

SELARL HUISSIERS REUNIS

Office de Mornant

David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE

Commissaires de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel : 04 78 44 02 14

Fax : 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-mornant.fr



PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

[Dossier 6621684](#)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Et le VINGT QUATRE JUIN à 11h30 environ

A LA REQUÊTE DE :

La **Société MARTIN**, SELARL ayant son siège social 30 Boulevard Eugène Deruelle à 69003 LYON, représentée par son gérant en exercice domicilié ès qualités audit siège,

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia Bâtiment A, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON Cedex 03, Toque n°1086, au Cabinet de laquelle domicile est élu, où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie immobilière dont s'agit.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- Une ordonnance sur requête rendue par le Juge commissaire près le Tribunal de commerce de Lyon en date du 4 mars 2024 ;

CONTRE :

La SAS xxx

Laquelle est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à SAINT RAMBERT EN BUGHEY (01230) 23, rue des Maisons :

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	surface
AD	74	LES MAISONS NEUVES	00ha 05a 82ca

Pièce n°2 : acte de vente du 13 décembre 2018

Pièce n° 3 : matrice cadastrale

La propriété se compose d'un immeuble élevé sur sous-sol, d'un rez de chaussée et trois étages. Avec cour et remise à l'arrière.

Et plus précisément :

Le lot numéro sept (7) : un appartement au 3^{ème} étage de l'immeuble, porte de gauche sur le palier, comprenant : entrée, cuisine éclairée par une fenêtre sur cour, salle de bains, toilettes, séjour avec mezzanine éclairée par un fenêtre sur rue, et une fenêtre de toit, une chambre éclairée par une fenêtre sur rue.

Et les 95/1000èmes des parties communes générales.

Le lot numéro huit (8) : un appartement au 3^{ème} étage de l'immeuble, porte de face sur le palier comprenant séjour avec coin cuisine éclairé par une ouverture sur rue, salon éclairé par une ouverture sur rue avec mezzanine éclairée par une fenêtre de toit, salle de bains avec toilettes, Et les 65/1000èmes des parties communes générales,

Le lot numéro neuf (9) : un appartement situé au 3^{ème} étage de l'immeuble, porte de droite sur le palier comprenant couloir d'entrée, dégagement, toilettes, séjour avec coin cuisine éclairé par une fenêtre sur rue, mezzanine éclairée par une fenêtre de toit, une chambre éclairée par une fenêtre sur cour et un fenestron, salle de bains éclairée par une porte fenêtre sur cour et un fenestron. Avec la jouissance privative d'un balcon.

Et les 100/1000èmes des parties communes générales.

Le lot douze (12) : une cave portant le numéro 3 au plan du sous-sol

Et les 2/1000èmes des parties communes générales.

Le lot treize (13) : une cave portant le numéro 4 au plan du sous-sol

Et les 2/1000èmes des parties communes générales.

Le lot quatorze (14) : une cave portant le numéro 5 au plan du sous-sol

Et les 2/1000èmes des parties communes générales.

Nous, **SELARL HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A SAINT RAMBERT EN BUGHEY (01230) 23, rue des Maisons, Lieu-dit Les Maisons Neuves à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à la **Société LOC'INVEST EQUIPEMENT** sont le siège social se trouve **30 Boulevard Eugène Deruelle à 69003 LYON**

Là étant, en présence de :

- **Monsieurx serrurier**
- **Madame x témoin**
- **Monsieur x, témoin**
- **Monsieur xx diagnostiqueur immobilier**

Nous sommes reçus par **Monsieur xxx**, lequel me déclare détenir les clés des locaux concernés et nous ouvre les portes.

Je procède alors aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

LOGEMENT N°7 AU NORD DU COULOIR :

L'accès se fait par une porte plane sur châssis bois avec serrure trois points semblant de facture récente, de couleur rouge côté extérieur et de couleur blanche côté intérieur, ouvrant sur un dégagement fixé Ouest/Est.

DEGAGEMENT :

Le sol est habillé de parquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois.

Les murs sont tapissés. Le plafond à la française est également tapissé.

Les surfaces sont défraîchies et semblent de facture assez ancienne.

Un visiophone semblant de facture plus récente est installé à l'Ouest de la porte d'entrée.

Des fils électriques sont pendants. Je note la présence de dominos et d'interrupteur d'éclairage.

Ce dégagement dessert à l'Ouest une chambre, au Nord/Ouest une salle de bains, au Nord/Est un WC et à l'Est une vaste pièce de vie équipée d'une mezzanine et desservant au Sud/Est en enfilade une chambre.

PIECE OUEST- CUISINE :

L'accès se fait par un cadre dépourvu de porte avec marche surélevée.

Le sol est habillé d'un linoléum usagé et sale.

La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois au-devant desquelles je note la présence de carderons.

Les murs sont tapissés, hormis le mur Ouest qui est lambrissé.

Le plafond mansardé est peint de couleur orange.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double vitrage, en double battant, sur châssis bois perçant le mur Ouest, sécurisée par un garde-corps à barreaudage et, également par une fenêtre de toit à ouverture basculante de marque Velux en double vitrage, sur châssis bois, perçant le plafond mansardé.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension à deux ampoules et par un bloc néon fixé au mur Est en dessous duquel, présence d'un meuble kitchenette en mélaminé deux portes, surmonté d'un évier en inox à deux bacs avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur.

La pièce est chauffée par un radiateur électrique sans marque apparente fixé au mur Ouest, au Sud de la fenêtre.

La partie Sud du mur Ouest est également percée d'une prise électrique.

Une autre prise électrique perce la partie basse du mur Nord. Une autre prise électrique perce la partie basse du mur Sud et une prise en triphasé perce la partie Sud du mur Est, au Sud du meuble kitchenette.

Un cumulus de marque Thermor est suspendu en encoignure Nord/Est.

Les surfaces sont défraîchies et sales et semblent de facture assez ancienne.

PIECE NORD/OUEST – SALLE DE BAINS :

L'accès se fait par une porte plane en bois, équipée d'une serrure avec condamnation.

Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol souple est en imitation carrelage. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois.

Les murs sont soit peints de couleur orange, soit faïencés à mi-hauteur aux faces d'appui de la vasque et de la baignoire.

La partie haute des faces d'appui ou des murs délimitant la baignoire est lambrissée en PVC.

Le plafond à la française est également lambrissé.

Une évacuation et une alimentation pour lave-linge sont présentes en encoignure Sud/Ouest, juste au Nord desquelles je note la présence d'une prise électrique perçant le mur Ouest.

La pièce est chauffée par un radiateur mural électrique fixé au mur Est, au Nord de l'interrupteur, surmonté d'une applique dépourvue d'ampoule.

L'équipement sanitaire est composé d'une vasque en émail sur équerre, alimentée par un robinet mitigeur et par une baignoire en polyester, alimentée également par un robinet mitigeur avec sélectionneur douche/robinet.

Au-dessus du robinet, la partie lambrissée du mur Est est percée d'une bouche d'aération.

Une attente électrique perce le mur au droit de la vasque.

Le tablier de la baignoire est faïencé de mêmes carreaux que ceux habillant les faces d'appui de la baignoire et de la vasque.

PIECE NORD/EST – WC :

Cette pièce est fermée par une porte plane en bois avec serrure avec condamnation dont la poignée présente un défaut de ressort.

Le sol souple est en imitation carrelage. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois.

Les murs sont tapissés. Le plafond à la française est peint en blanc ou tapissé imitation crépi.

L'équipement sanitaire est composé d'une vasque anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale commandée par un double bouton poussoir. L'équipement est sale.

Le couvercle de la chasse d'eau dorsale est cassé.

Le mur Nord est percé d'une bouche d'aération dépourvue de grille.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille fixée en applique au mur Ouest.

Comme indiqué, le dégagement dessert à l'Est une vaste pièce à usage de pièce de vie.

PIECE DE VIE :

Le sol est habillé d'un parquet défraîchi et sale.

La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc.

Les murs sont tapissés. Le mur Nord est percé d'une prise électrique. La partie Sud du mur Est est également percée d'une prise électrique, d'une prise téléphone et d'une prise antenne. Le mur Sud est également percé d'une prise électrique et équipé d'une prise téléphone en saillie.

Le tableau électrique est présent en partie haute, quasiment au droit de la prise téléphonique en saillie.

Le plafond mansardé est tapissé. Il est percé d'une fenêtre de toit et agrémenté de poutres.

L'éclairage artificiel de cette pièce est assuré par un lustre à trois ampoules. L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par un garde-corps à barreaudage vertical.

La pièce est chauffée par un radiateur électrique.

MEZZANINE :

L'accès à la mezzanine se fait par un escalier en bois avec main courante en bois et garde-corps en bois à barreaudage vertical usagé. Le premier barreau inférieur est mordu.

Il s'agit de marches ajourées.

Le sol de la mezzanine est habillé de moquette défraîchie et sale.

Les murs sont tapissés de motifs et de couleurs désassorties. Le mur Ouest est percé de deux prises électriques et d'un interrupteur.

Un chauffage électrique est installé en encoignure Sud/Est de la pièce.

Le mur Sud est agrémenté d'une colonne démolie partiellement, laissant apparaître les conduites en PVC.

Les surfaces sont défraîchies et sales.

PIECE AU SUD/EST :

L'accès se fait par une porte plane en bois équipée d'une serrure à clé, la clé étant manquante.

Le sol est habillé d'un parquet dégradé et défraîchi.

Les murs Sud et Nord sont habillés de plinthes hautes en bois et tendus de toile de verre peinte en blanc. Les murs Est et Ouest sont habillés de plinthes basses en bois. Le mur Ouest est également tendu de toile de verre. Le mur Est est enduit ou peint de couleur blanche.

Le plafond est isolé par plaques de polystyrène collées à celui-ci.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule pendante au plafond.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, semblant de facture plus récente, sécurisée par un garde-corps en bois à barreaudage vertical.

Le mur Sud est percé de deux prises électriques. Le mur Nord est percé d'une prise électrique et d'un interrupteur.

La pièce est chauffée par un radiateur électrique installé en encoignure Sud/Est.

Les fenêtres de toit sont à action mécanique.

LOGEMENT N°8 AU SUD/EST DU COULOIR :

L'accès se fait par une porte plane sur châssis bois avec serrure trois points semblant de facture récente, de couleur rouge côté extérieur et de couleur blanche côté intérieur.

Cette porte ouvre sur une vaste pièce à usage de pièce de vie/cuisine fixée Est/Ouest.

PIECE DE VIE/CUISINE :

Le sol est habillé d'un linoléum imitation parquet.

Le mur Nord est peint en blanc. La base des murs est habillée de plinthes hautes en bois, au-devant desquelles je note la présence de carderons. Le mur Ouest et le mur Est sont habillés d'un enduit d'intérieur de couleur orange avec contrastes.

Le mur Est est habillé de plinthes basses et percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par un garde-corps en bois.

La pièce est chauffée par un radiateur électrique délogé et tombé.

Le mur Est est percé d'une prise téléphonique.

Le mur Sud est percé de deux prises électriques et d'un interrupteur. Les deux prises électriques sont présentes de part et d'autre d'une colonne maçonnée percée d'une bouche d'aération fermée par un couvercle.

En encoignure Sud/Ouest, je note la présence d'un meuble kitchenette, dépourvu de porte, surmonté d'un évier à double bac avec égouttoir en inox, alimenté par un robinet mitigeur dont les faces d'appui sont faïencées de carreaux de couleur bleu.

Au Nord du meuble kitchenette, le mur Ouest est percé d'une prise électrique et d'un interrupteur.

Le tableau électrique du logement est présent en partie haute Ouest du mur Nord.

Cette pièce est en chantier.

Au Sud /Est de la pièce, je note la présence d'une ouverture dépourvue de porte, ouvrant sur une autre pièce.

PIECE :

Le sol est habillé d'un revêtement souple imitation parquet.

Les murs sont enduits de couleur blanche. La base de ces murs est habillée de plinthes basses en bois peintes en blanc au-devant desquelles je note la présence de carderons en bois.

La pièce est chauffée par un radiateur électrique.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par un garde-corps en bois et par une fenêtre de toit sur châssis PVC de couleur blanche et fermée par store semblant électrique perçant le plafond mansardé.

Le plafond est agrémenté de poutres.

Au Nord du radiateur, présence d'une prise électrique et d'une prise antenne perçant le mur Est.

Le mur Nord est percé d'une prise électrique et d'un interrupteur à l'Ouest de la porte de desserte. Le mur Ouest est percé d'un interrupteur et d'un cache prise. Le mur Sud est percé d'un interrupteur.

La pièce est surmontée d'une mezzanine.

MEZZANINE :

L'accès se fait par un escalier en bois avec marches ajourées avec main courante et garde-corps en bois, en dessous de laquelle je note la présence de la salle de bains.

Le sol est habillé d'un revêtement souple imitation parquet. La base des murs est habillée de plinthes en bois au-devant desquelles je note la présence de carderons.

Le mur Sud et le mur Nord sont enduits. Le mur Ouest est peint en blanc.

Le mur Sud supporte un radiateur électrique. Le mur Ouest est percé de deux prises électriques et d'un interrupteur.

Un cumulus sur pieds est installé au Nord/Ouest, à l'Ouest de la colonne agrémentant le mur Nord.

Un dégât des eaux prononcé est visible à l'endroit de la percée Nord de la poutre intermédiaire du plafond mansardé. Il s'agit de celle située juste au droit du garde-corps de la mezzanine également en bois et en barreaudage.

SALLE DE BAINS :

L'accès se fait par une porte plane en bois équipée d'une condamnation.

Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est habillé d'un revêtement souple imitation carrelage.

Les murs sont peints de couleur désassortie soit sur toute leur hauteur, soit en partie haute à l'endroit des faces d'appui de la baignoire et de la vasque.

Le plafond à la française est peint en blanc.

La partie Est du mur Nord est percée d'une bouche d'aération. La partie Nord du mur Est supporte un radiateur sèche serviette électrique mural.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale, commandée par bouton poussoir à double débit. La lunette et le couvercle sont manquants.

L'équipement sanitaire est également composé d'une vasque sur colonne en émail, alimentée par un robinet mitigeur et surmontée d'un bloc néon assurant une partie de l'éclairage artificiel. L'éclairage artificiel étant également assuré par un spot fixé en applique au linteau intérieur de la porte d'accès à cette pièce.

L'équipement sanitaire est enfin composé d'une baignoire métallique, alimentée par un robinet mélangeur eau chaude, eau froide.

Le tablier, le rebord Sud de la baignoire et les faces d'appui sont faïencés.

LOGEMENT N°9 AU SUD DU COULOIR :

L'accès se fait par une porte plane sur châssis bois avec serrure trois points semblant de facture récente, de couleur rouge côté extérieur et de couleur blanche côté intérieur.

Cette porte ouvre sur un long couloir fixé Nord/Sud.

COULOIR :

Le sol est recouvert d'un revêtement souple.

La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois.

Les murs sont peints de couleur claire. Il en est de même du plafond à la française.

La partie basse du mur Est supporte une prise électrique en saillie.

Le tableau électrique est fixé en partie haute du mur Est.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille fixée au plafond.

Ce couloir dessert au Nord/Ouest une chambre, en partie quasiment Sud/Ouest une autre chambre, au Sud de laquelle, une salle de bains, au Sud/Est une pièce de vie avec mezzanine et cuisine et salon ouvert et au Nord/Est un WC.

CHAMBRE NORD/OUEST :

L'accès se fait par une porte équipée d'une serrure à clé, la clé étant manquante.

Le sol est composé d'un parquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc.

Les murs Est et Ouest sont peints en blanc. La partie haute du mur Est est tapissée.
Le mur Nord et le mur Sud sont crépis de couleur beige clair.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois perçant le mur Ouest, sécurisée par garde-corps à barreaudage vertical.

Le mur Ouest est agrémenté d'une colonne. Le mur Nord est équipé d'un radiateur à l'Est de la fenêtre. Il est percé d'une prise électrique à l'Ouest de cette fenêtre.

Une autre prise électrique perce le mur Sud.

Le plafond mansardé est habillé d'un papier peint imitation crépi et agrémenté de deux poutres intermédiaires.

CHAMBRE SUD/OUEST :

L'accès se fait par une porte plane en bois peinte de couleur blanche, équipée d'une serrure à clé, la clé étant manquante.

Le sol est habillé d'un parquet usagé et défraîchi. La partie basse des murs est habillée de plinthes en bois peintes de couleur blanche.

Le mur Nord est crépi, les autres murs sont peints de couleur blanche. Un rajout de papier peint est visible en partie supérieure Est du mur Sud.

Le plafond mansardé est habillé d'un papier peint imitation crépi.

Un dégât des eaux est visible en partie Ouest de la poutre intermédiaire inférieure.

La pièce est chauffée par un radiateur électrique fixé au mur Est.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre surélevée à simple battant, en double vitrage, sur châssis bois. Le mur Ouest est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage sur châssis bois, sécurisée par un garde-corps.

Le mur Ouest et le mur Nord sont percés d'une prise électrique. Le mur Sud est percé d'une prise électrique qui sert l'alimentation du radiateur.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille.

SALLE DE BAINS :

L'accès se fait par une porte plane en bois peinte de couleur blanche, équipée d'une tirette et d'une serrure à clé, la clé étant manquante. La face extérieure est enduite d'une reprise grossière.

Le sol est habillé d'un revêtement souple imitation parquet à l'ancienne.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre basculante à simple battant en double vitrage et par une porte fenêtre sur châssis bois, en panneau plein en partie basse et en panneau vitré à croisillons en partie haute, donnant sur un balcon.

L'équipement sanitaire est composé d'une baignoire métallique dont le tablier est faïencé, alimentée par un robinet mélangeur avec sélection douche/robinet et par une vasque sur colonne en émail, alimentée par un robinet mélangeur. L'évacuation et l'alimentation pour lave-linge est présente au Sud/Est.

La pièce est chauffée par un radiateur mural électrique.

Le mur Est est percé d'une prise électrique en partie basse.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille fixée au mur Nord.

La porte donnant sur le balcon est équipée d'une serrure à clé, la clé étant présente.

BALCON :

Le sol du balcon, carré, est composé d'une dalle béton.

Il est sécurisé par un garde-corps à barreaudage vertical métallique avec main courante métallique.

COULOIR (A NOUVEAU) :

Au Sud du couloir, je note la présence d'un radiateur électrique.

Au Sud/Est, présence d'un dégagement en partie Nord duquel, le mur Nord présente une reprise d'enduit grossière.

Ce dégagement donne sur une ouverture à l'Est, desservant la pièce de vie.

PIECE DE VIE :

Le sol est composé d'un parquet sale et défraîchi. La base des murs est habillée de plinthes en bois.

Le mur Sud est tendu de toile de verre. Les murs Est et Ouest sont peints en blanc. Le mur Nord est crépi ou enduit.

Le plafond mansardé, peint en blanc, est agrémenté de poutres intermédiaires.

Le mur Sud est percé de trois prises électriques et d'une ouverture avec câble. Ce mur supporte également un chauffage électrique.

Le mur Est est percé d'une prise électrique, d'une prise antenne et de deux prises téléphone.

Le mur Nord est percé d'un interrupteur.

Le mur Est est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par un garde-corps à barreaudage vertical.

Au Sud/Ouest de la pièce, présence d'un meuble kitchenette en mélaminé blanc à deux portes, surmonté d'un évier en inox à deux bacs avec un égouttoir, alimenté par un robinet mélangeur. Les faces d'appui de cet évier sont habillées de faïence de couleur grise.

L'éclairage artificiel de ce meuble kitchenette est assuré par un bloc néon fixé au mur Sud, au-dessus de l'évier.

L'éclairage artificiel est également assuré par une ampoule sur douille pendante en partie Est du plafond, quasiment au-devant de la fenêtre.

L'éclairage naturel est également assuré par une fenêtre de toit de marque Velux perçant le plafond mansardé.

Cette pièce est équipée d'une mezzanine au-dessus du meuble kitchenette dont l'accès se fait par un escalier à marche ajourées en bois avec limon, main courante et garde-corps en bois dont le vernis est usagé.

MEZZANINE :

Le sol est habillé d'un revêtement souple imitation parquet.

La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes de couleur grise.

Au-devant des plinthes du mur Sud, je note la présence de carderons.

La mezzanine est chauffée par un radiateur électrique fixé au mur Sud.

Je note la présence d'un cumulus sur pied.

Un des murs est agrémenté d'une colonne.

L'éclairage naturel de cette mezzanine est assuré par une fenêtre de toit perçant le pan Ouest du plafond mansardé.

WC A L'EST :

Il s'agit d'une pièce aveugle dont l'accès se fait par une porte plane en bois, équipée d'une condamnation fonctionnelle. La porte est également équipée d'une tirette.

Le sol est habillé d'un revêtement souple.

La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois.

Les murs sont crépis ou habillés de papier peint imitation crépi.

Le plafond à la française est habillé d'un papier peint imitation crépi.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule fixée au linteau intérieur de la porte.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise, surmontée d'une chasse d'eau dorsale, commandée par bouton poussoir à double débit. Au droit du WC, présence d'une bouche d'aération.

L'accès aux caves se fait depuis les parties communes du rez-de-chaussée, au fond du couloir d'entrée.

PREMIERE CAVE :

L'accès se fait par une porte en châssis PVC, ouvrant sur une pièce dont le sol est en gravier.

Les murs sont enduits. Le plafond est composé d'une dalle béton.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

La ventilation est assurée par un soupirail.

Présence d'une conduite d'évacuation d'eaux usées fixée au mur de gauche et au mur du fond.

DEUXIEME CAVE :

L'accès se fait par une porte en châssis PVC, ouvrant sur une pièce dont le sol est en gravier.

Les murs sont enduits. Le plafond est composé d'une dalle béton.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

La ventilation est assurée par un soupirail.

DERNIERE CAVE :

L'accès se fait par une porte en châssis PVC, ouvrant sur une pièce dont le sol est en gravier. Je note la présence d'un panneau en OSB à gauche de la porte d'entrée.

Les murs sont enduits. Le plafond est composé d'une dalle béton.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

La ventilation est assurée par un soupirail.

Les caves sont propres et semblent de facture récente.

GENERALITES :

Les poutrelles des plafonds des caves n°8 et n°9 sont détériorées. Les enduits des plafonds de ces caves sont soufflés en périphérie des poutrelles.

Les biens constatés sont inoccupés et plus ou moins en chantier.

Le syndic est bénévole et composé des quatre propriétaires de l'immeuble.

Les compteurs d'eau des appartements sont présents dans les parties communes, sur le palier, juste au Sud de la porte d'entrée du logement n°7.

(voir clichés photographiques)

Ayant terminé par-là mes constatations à 13h40 environ et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

Xavier DELARUE
Commissaire de Justice



CLICHES

PHOTOGRAPHIQUES





Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3

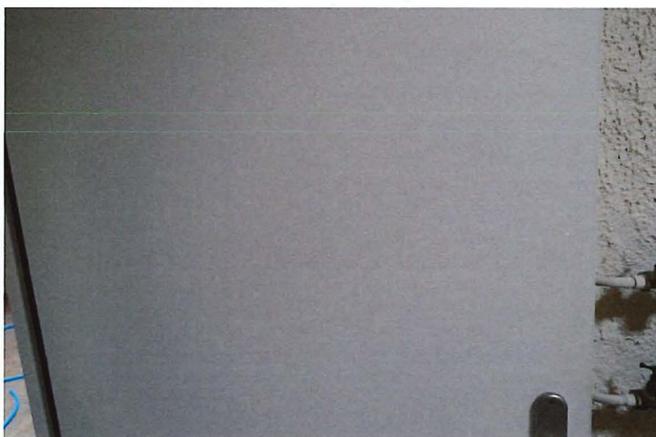


Photo n° 4



Photo n° 5



Photo n° 6



Photo n° 7



Photo n° 8





Photo n° 9



Photo n° 10



Photo n° 11



Photo n° 12

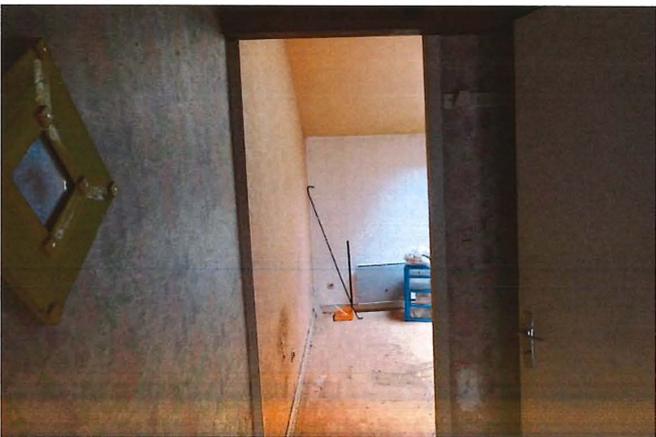


Photo n° 13



Photo n° 14



Photo n° 15

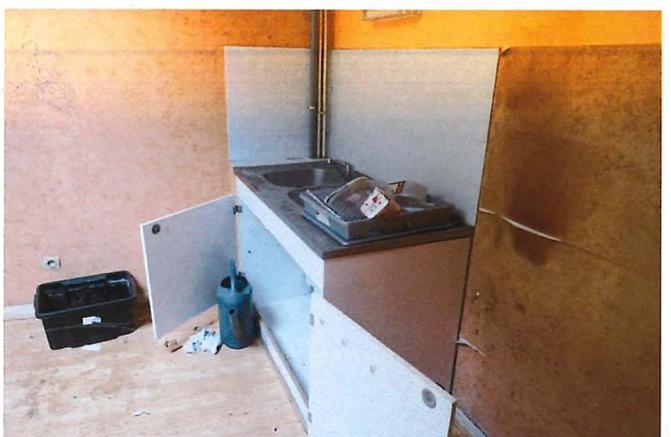


Photo n° 16



Photo n° 17



Photo n° 18



Photo n° 19



Photo n° 20

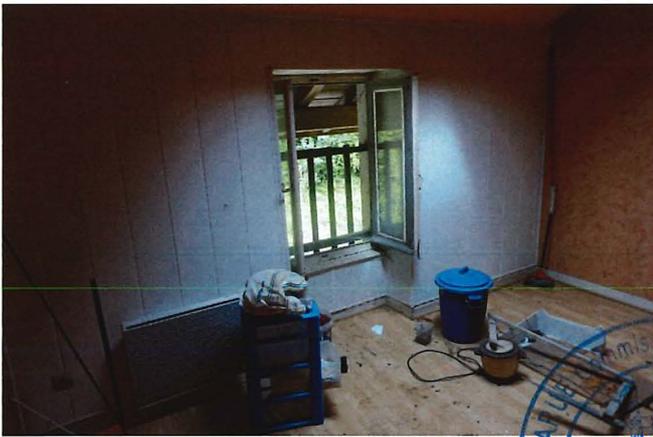


Photo n° 21



Photo n° 22

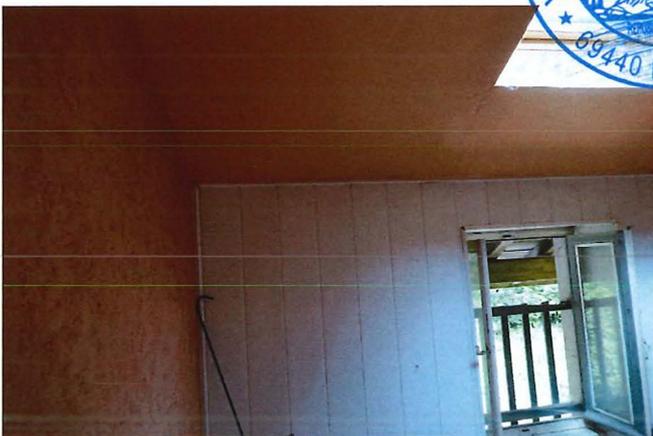


Photo n° 23



Photo n° 24





Photo n° 25



Photo n° 26



Photo n° 27



Photo n° 28



Photo n° 29



Photo n° 30



Photo n° 31

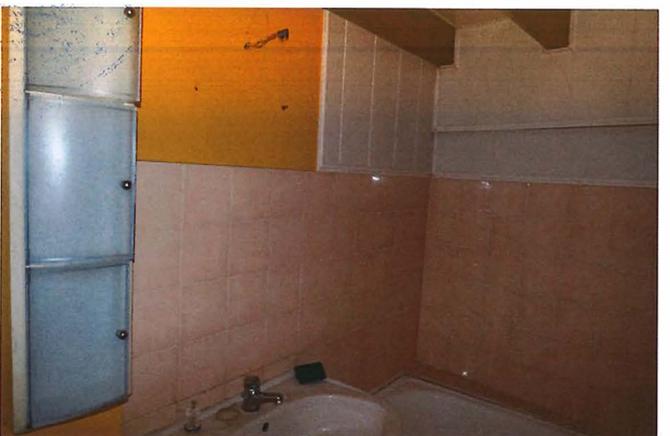


Photo n° 32



Photo n° 33



Photo n° 34



Photo n° 35



Photo n° 36



Photo n° 37



Photo n° 38



Photo n° 39

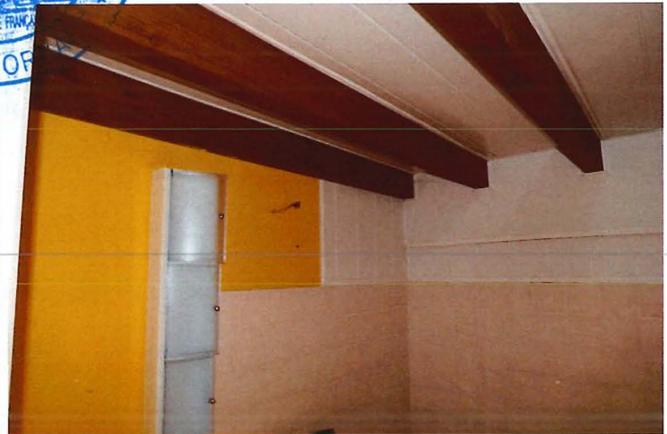


Photo n° 40





Photo n° 41



Photo n° 42



Photo n° 43



Photo n° 44



Photo n° 45

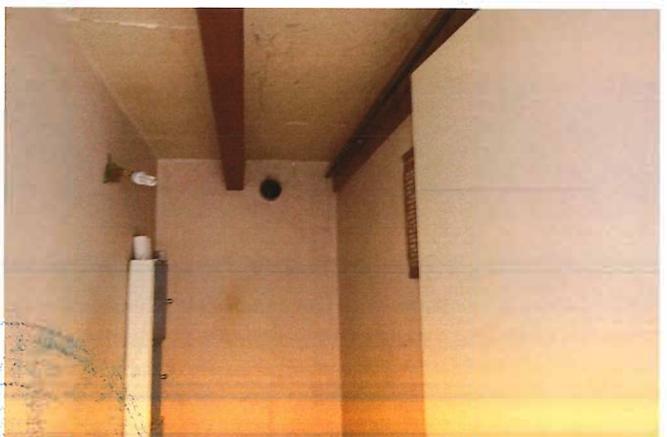


Photo n° 46



Photo n° 47



Photo n° 48



Photo n° 49



Photo n° 50



Photo n° 51



Photo n° 52



Photo n° 53



Photo n° 54



Photo n° 55



Photo n° 56





Photo n° 57



Photo n° 58



Photo n° 59



Photo n° 60



Photo n° 61



Photo n° 62



Photo n° 63

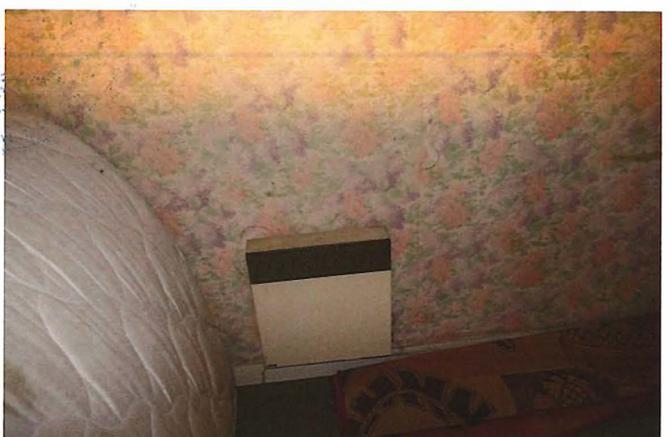


Photo n° 64



Photo n° 65



Photo n° 66



Photo n° 67



Photo n° 68



Photo n° 69



Photo n° 70

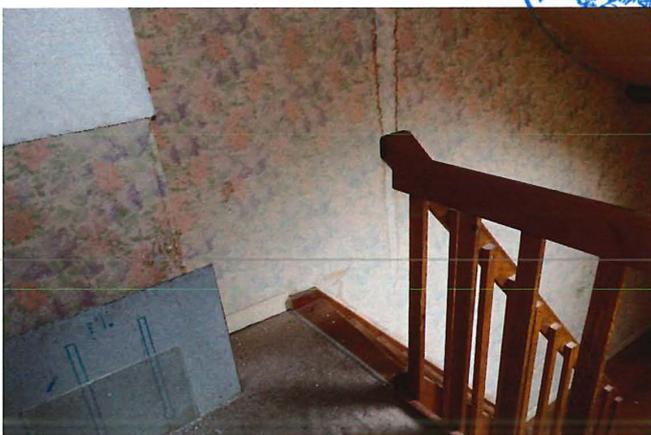


Photo n° 71

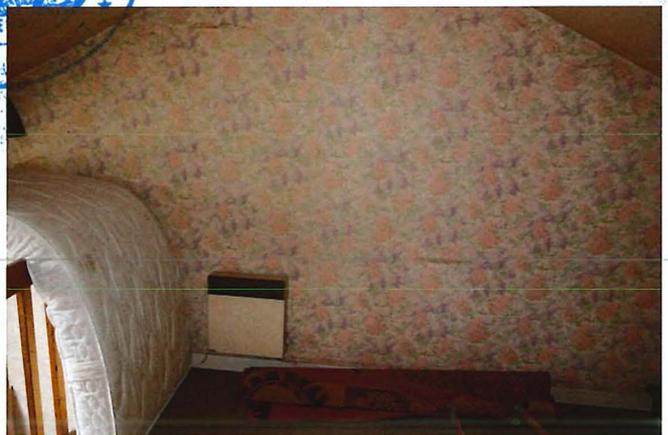


Photo n° 72

X. DEL
Associa



Photo n° 73



Photo n° 74



Photo n° 75



Photo n° 76



Photo n° 77



Photo n° 78



Photo n° 79



Photo n° 80



Photo n° 81



Photo n° 82



Photo n° 83



Photo n° 84

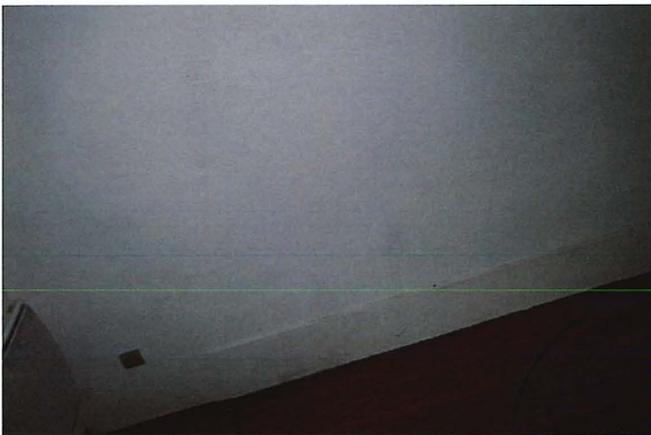


Photo n° 85



Photo n° 86



Photo n° 87

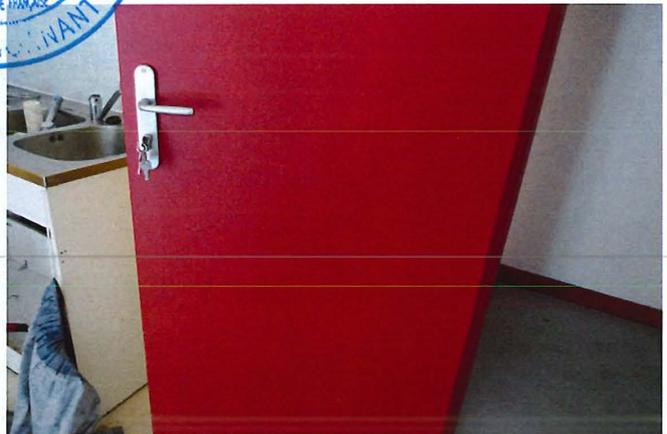


Photo n° 88





Photo n° 89



Photo n° 90



Photo n° 91



Photo n° 92



Photo n° 93



Photo n° 94



Photo n° 95



Photo n° 96



Photo n° 97



Photo n° 98



Photo n° 99



Photo n° 100



Photo n° 101



Photo n° 102



Photo n° 103



Photo n° 104





Photo n° 105



Photo n° 106



Photo n° 107



Photo n° 108



Photo n° 109



Photo n° 110



Photo n° 111



Photo n° 112



Photo n° 113



Photo n° 114



Photo n° 115



Photo n° 116



Photo n° 117



Photo n° 118



Photo n° 119



Photo n° 120





Photo n° 121



Photo n° 122



Photo n° 123



Photo n° 124



Photo n° 125

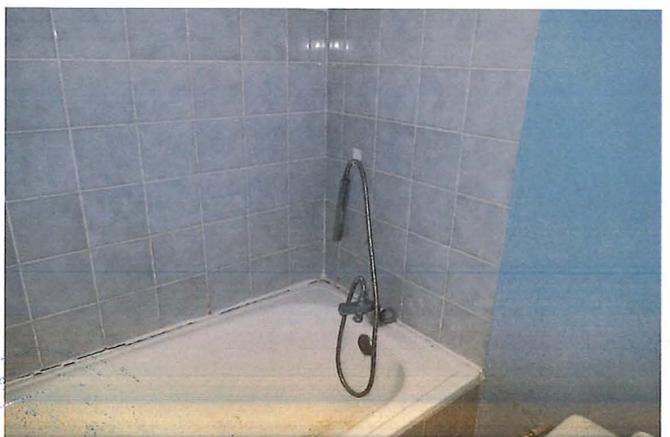


Photo n° 126

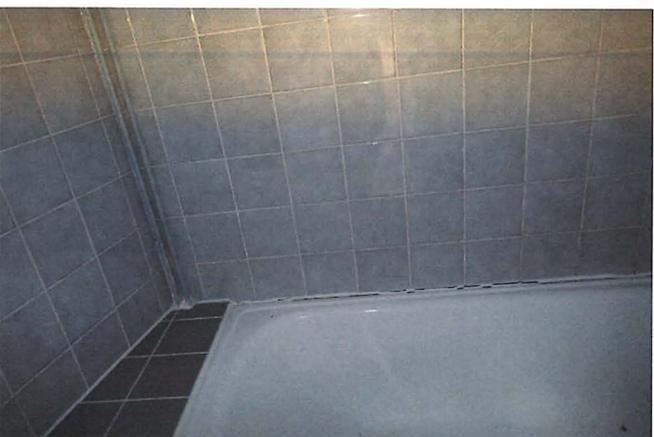


Photo n° 127



Photo n° 128



Photo n° 129



Photo n° 130



Photo n° 131



Photo n° 132

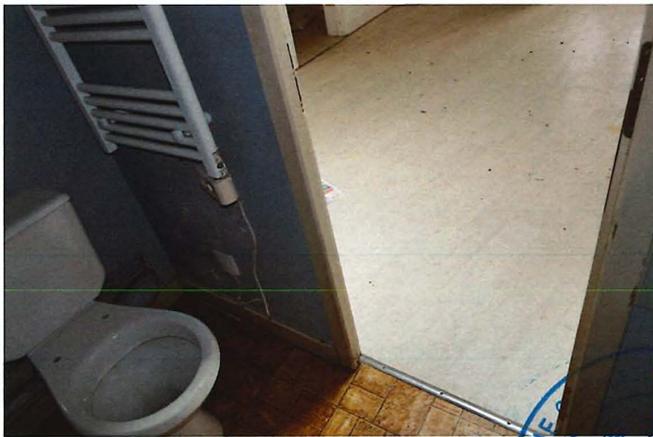


Photo n° 133



Photo n° 134

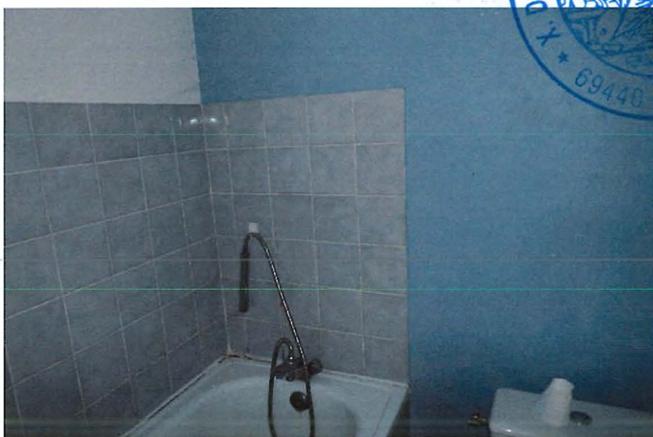


Photo n° 135



Photo n° 136





Photo n° 137



Photo n° 138



Photo n° 139



Photo n° 140



Photo n° 141



Photo n° 142



Photo n° 143

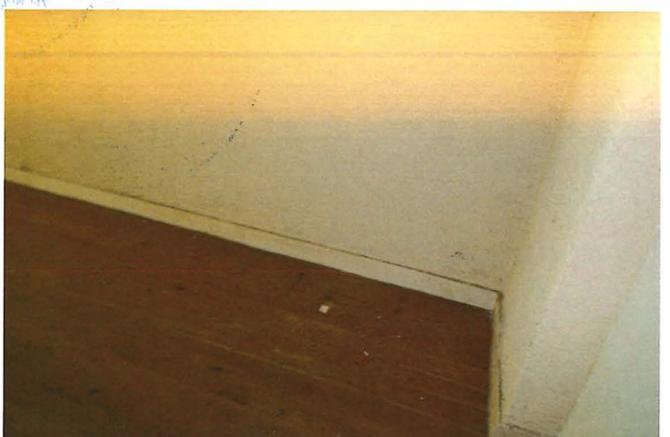


Photo n° 144



Photo n° 145



Photo n° 146



Photo n° 147

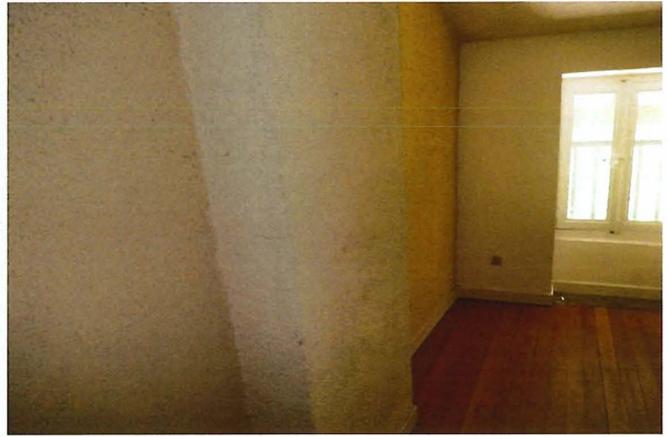


Photo n° 148



Photo n° 149



Photo n° 150



Photo n° 151



Photo n° 152





Photo n° 153



Photo n° 154



Photo n° 155



Photo n° 156



Photo n° 157



Photo n° 158



Photo n° 159



Photo n° 160



Photo n° 161



Photo n° 162



Photo n° 163

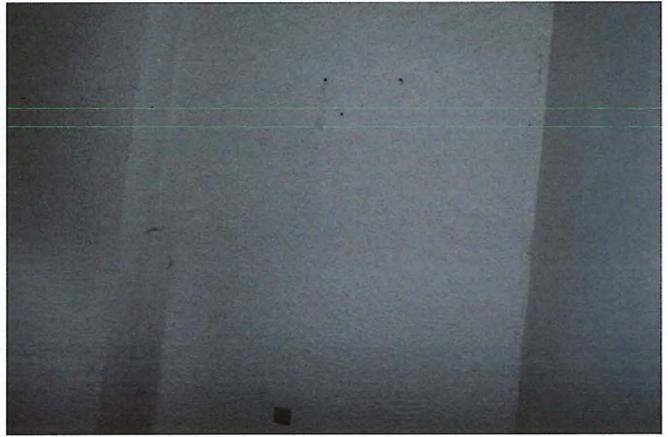


Photo n° 164



Photo n° 165



Photo n° 166



Photo n° 167



Photo n° 168





Photo n° 169



Photo n° 170



Photo n° 171



Photo n° 172



Photo n° 173



Photo n° 174



Photo n° 175



Photo n° 176



Photo n° 177



Photo n° 178



Photo n° 179



Photo n° 180



Photo n° 181



Photo n° 182



Photo n° 183



Photo n° 184





Photo n° 185



Photo n° 186



Photo n° 187



Photo n° 188

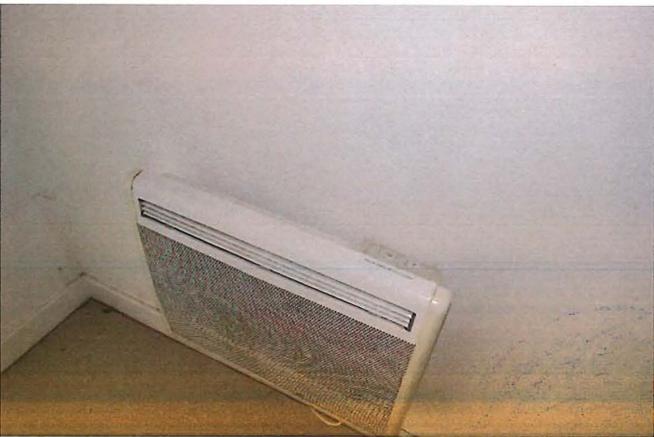


Photo n° 189

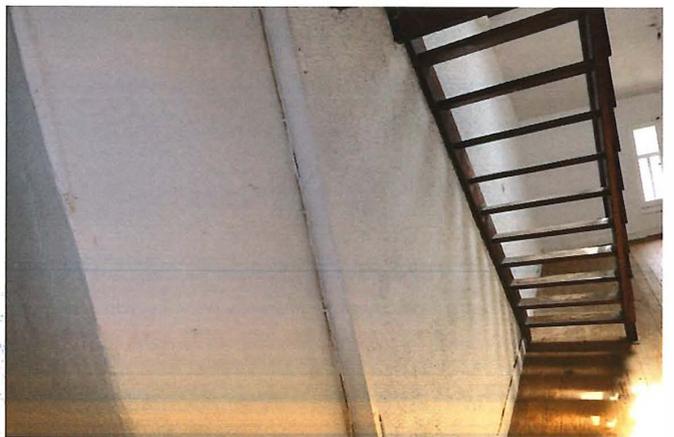


Photo n° 190



Photo n° 191



Photo n° 192



Photo n° 193



Photo n° 194



Photo n° 195



Photo n° 196



Photo n° 197



Photo n° 198



Photo n° 199



Photo n° 200





Photo n° 201



Photo n° 202



Photo n° 203



Photo n° 204



Photo n° 205

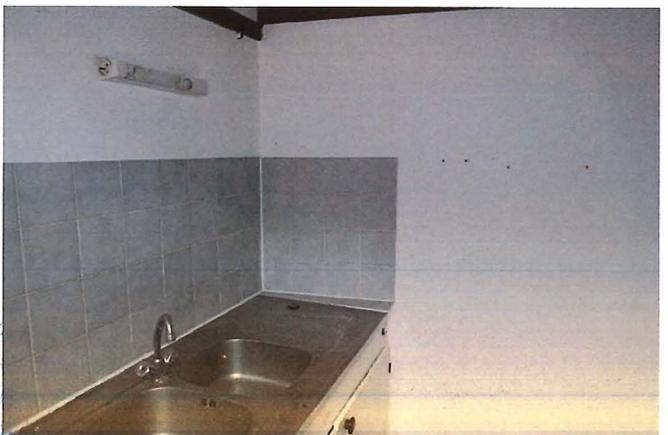


Photo n° 206



Photo n° 207



Photo n° 208



Photo n° 209



Photo n° 210



Photo n° 211



Photo n° 212



Photo n° 213



Photo n° 214



Photo n° 215

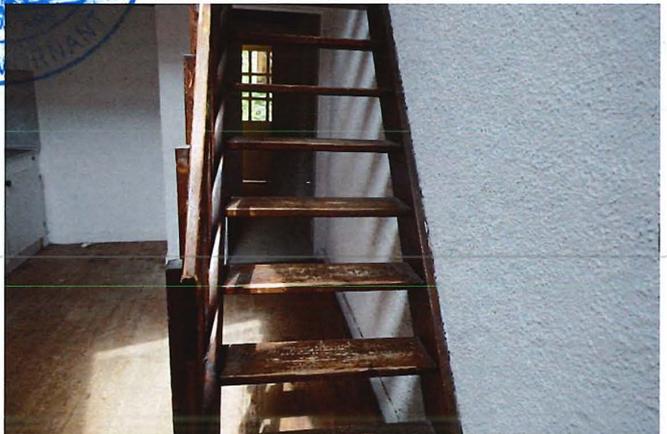


Photo n° 216





Photo n° 217



Photo n° 218



Photo n° 219



Photo n° 220



Photo n° 221



Photo n° 222



Photo n° 223



Photo n° 224



Photo n° 225



Photo n° 226



Photo n° 227



Photo n° 228



Photo n° 229



Photo n° 230

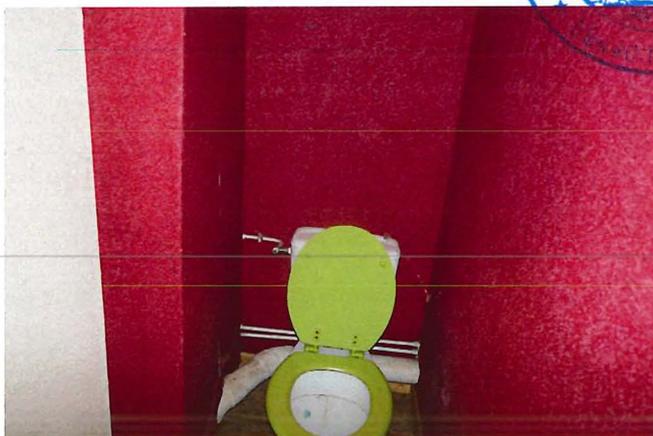


Photo n° 231



Photo n° 232





Photo n° 233



Photo n° 234



Photo n° 235



Photo n° 236

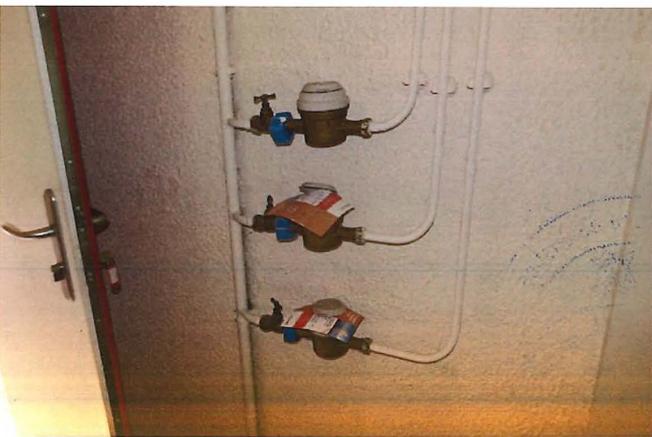


Photo n° 237



Photo n° 238



Photo n° 239



Photo n° 240



Photo n° 241



Photo n° 242



Photo n° 243



Photo n° 244



Photo n° 245

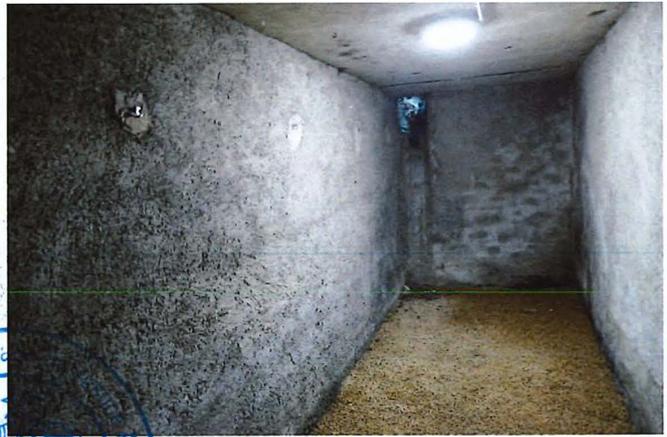


Photo n° 246



Photo n° 247

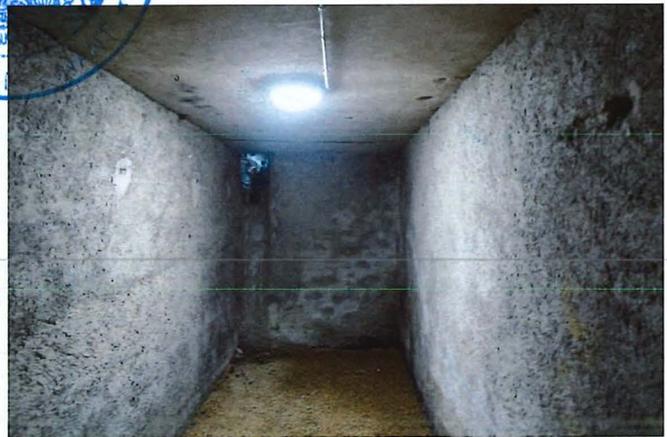


Photo n° 248

DELAN
Associa



Photo n° 249



Photo n° 250



Photo n° 251

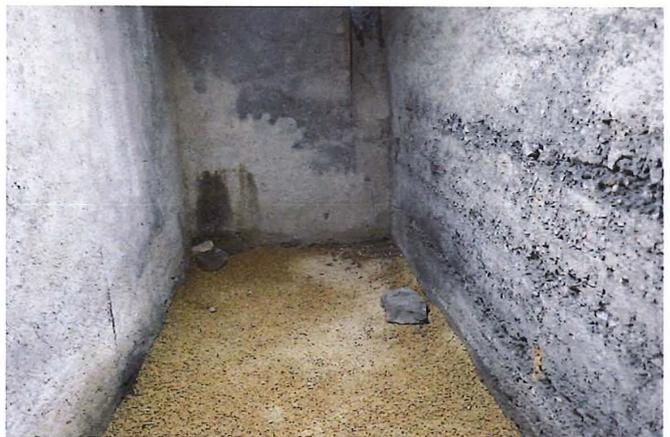


Photo n° 252



Photo n° 253



Photo n° 254



Photo n° 255



Photo n° 256



Photo n° 257



Photo n° 258



Photo n° 259



Photo n° 260



Photo n° 261



SERRURIER

Quenec'h
Rodriguez
AA



TEMOIN

Festloc
Luzyne
[Signature]



TEMOIN

BIRARD
[Signature]
[Signature]



S.E.L.A.R.L HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L. DECOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Commissaires de Justice
13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tél : 04.78.44.02.14
Fax : 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du VINGT QUATRE JUIN
DEUX MILLE VINGT QUATRE

Références :

6621684/PHC/6621684

A LA DEMANDE DE S.E.L.A.R.L MARTIN, représentée par Me Pierre MARTIN
30 boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON

La copie du présent acte comporte 26 feuilles.

Xavier DELARUE



COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	739,96
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	747,63
TVA 20,00%	149,53
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	22,00
T.T.C.	919,16

